

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Media <media@tpsgc-pwgsc.gc.ca>
Envoyé : 25 août 2020, 8 h 07
À : Roy, Cecely (SPAC/PSPC); fitz-morris, James (SPAC/PSPC)
C. c. : Media; Stéphanie Hamel; Francesco Santostefano; Elizabeth Lindsay; James Stott; Rachel Lagacé; Vivianne Soubhie; Bryan Blom
Objet : Pour l'approbation du CM – Réponse des médias RESPONSABLE : AB-COVID/Niveau 1 – COVID-19 – Contrat avec Medicom/Blacklock's Reporter

Bonjour Cecely et James,

Pour approbation du CM, s'il vous plaît. **Nouveaux renseignements.**

Merci,

Stefanie
819-576-4705

Réponse aux médias
Blacklock's Reporter
Korski, Tom (Blacklock's Reporter)
Date de réception de l'appel : 5 août 2020 à 8 h 49
Date limite : 5 août 2020 à 14 h 30 (information encore voulue)
Niveau 1 – COVID-19 – Contrat avec Medicom

CONTEXTE (à titre informatif) :

****Renseignements supplémentaires : Le journaliste a l'impression que SPAC a menti dans les dossiers de données ouvertes concernant un contrat d'EPI avec AMD Medicom Inc. [ici](#) et [ici](#). Selon ce qu'il a trouvé sur le site Web, les avis prétendent à tort que les contrats de Medicom reposaient sur un processus de soumission « traditionnel concurrentiel » lorsqu'ils ont été attribués à un fournisseur unique.**

Les avis prétendent à tort que l'ensemble des contrats de Medicom valaient 113 millions de dollars. Ce n'était pas le cas. Ils valent trois fois plus, comme l'a indiqué la ministre Anand dans une note d'information du 3 avril du sous-ministre Matthews.

Le journaliste travaille sur un reportage concernant Medicom et sa capacité à respecter le contrat qui lui a été proposé. Il veut des détails sur le contrat, et souhaite obtenir les commentaires de SPAC sur différents aspects de celui-ci : calendrier de livraison/pénalités, durée du contrat et aspect de la source unique.

La date limite du journaliste est ferme et non négociable.

Nous travaillons avec Santé Canada pour préparer la réponse.

L'article a été repris par le Toronto Sun. Référence : <https://www.infomedia.gc.ca/pwgsc-tpsgc/en/2020/08/04/229646628>

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q1. LA ministre Anand et le sous-ministre Matthews ont spécifiquement déclaré que Medicom Québec livrerait des masques fabriqués au Canada « à la fin du mois de juillet ». Sont-ils en rupture de contrat?

Q2. Puis-je avoir une copie du contrat?

Q3. La rapidité de livraison était le point essentiel du contrat de dix ans conclu avec un fournisseur unique. Commentaire?

Q4. Le site Web de divulgation proactive indique que le contrat de Medicom Québec était concurrentiel. Il ne l'était pas. Il s'agissait d'un contrat à fournisseur unique. Le site Web de divulgation proactive indique que l'ensemble des contrats de Medicom valaient 113 millions de dollars. Ce n'était pas le cas. Ils valent trois fois plus. Pourquoi le ministère aurait-il présenté le contrat sous un faux jour?

Medicom était l'une des premières entreprises canadiennes à signer une déclaration d'intention avec le gouvernement du Canada comme le prévoyait le [Plan canadien de mobilisation de l'industrie pour lutter contre la COVID-19](#), dirigé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Après s'être associée à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) dans le cadre de cette initiative, l'entreprise a conclu un accord qui soutiendra l'accélération de la production nationale d'équipement de protection individuelle et aidera à répondre aux besoins actuels et futurs du Canada.

Il y a deux contrats Medicom, et le site Web de divulgation proactive du gouvernement du Canada indique que les deux contrats sont concurrentiels. Il s'agit d'une erreur de saisie de données, qui sera corrigée. Les deux contrats sont à fournisseur unique. Le site de divulgation proactive indique également que la valeur des contrats est de 93 564 000,00 \$ et 19 922 868,00 \$ respectivement, pour un total d'environ 113 millions de dollars. C'est exact. Le contrat de 93 564 000,00 \$ représente la valeur ferme pour les trois premières années du contrat. Il y a sept années supplémentaires au contrat qui pourraient le porter à une valeur estimative de 380 millions de dollars sur une période de dix ans. Les prix unitaires pour les trois premières années du contrat sont fixes et sont concurrentiels par rapport aux prix pratiqués avant la pandémie pour ces articles. Ces prix seront renégociés après les trois premières années, sur la base des coûts de l'entrepreneur et des niveaux de profit établis dans l'accord initial.

Les contrats portent sur la livraison de 20 millions de masques N95 et de 24 millions de masques chirurgicaux de niveau 3 par an, qui seront produits dans une usine de fabrication nouvellement établie à Montréal.

Selon les modalités du contrat, Medicom a commencé la production de masques chirurgicaux au Canada en juillet. Plus d'un million de masques ont été livrés jusqu'à présent et une livraison supplémentaire est prévue pour la fin du mois d'août. Là encore, conformément aux modalités du contrat, la production nationale de masques N95 débutera en août et sera testée pour s'assurer de la conformité aux normes N95. L'expédition au gouvernement du Canada de masques N95 produits localement est prévue pour septembre.

SPAC ne peut pas divulguer le contrat de Medicom pour préserver la confidentialité de renseignements commerciaux.

Q5. Est-ce que SPAC a déterminé à un moment donné la propriété effective d'AMD Medicom? Si oui, quelle est-elle? Sinon, pourquoi?

R5. (réponse fournie par ISDE) Le gouvernement du Canada a été en contact continu avec l'entreprise et est au courant de tous les renseignements pertinents et utiles concernant l'entreprise. Toute autre question concernant AMD Medicom doit lui être adressée.